Parcoursup : un thermomètre qui évalue efficacement les manquements de l'État vis-à-vis de la jeunesse

26/10/2026

Bien malgré elle, la plateforme « Parcoursup » est depuis quelques semaines au centre des débats, cristallisant nombre de mécontentements liés aux nombreux dysfonctionnements de la transition lycée — enseignement supérieur. La Société informatique de France alertait déjà dès 2024 sur l'amalgame qui conduit à clouer au pilori un logiciel plutôt que d'interroger la politique qu'il implémente. Dans le présent communiqué et dans l'analyse sur lequel il s'appuie, la Société informatique de France renvoie chacun à ses responsabilités. Elle met en lumière quels choix politiques et informatiques pourraient à court terme améliorer le fonctionnement de la plateforme mais aussi, indépendamment de l'algorithme choisi pour apparier étudiants et formations, les questions qui se posent pour donner à la jeunesse les réponses qu'elle est en droit d'exiger pour construire son avenir.

Télécharger le communiqué au format pdf
Télécharger l'analyse au format pdf

La transition lycée – enseignement supérieur ne s'est jamais aussi mal portée. Les causes en sont multiples : réforme délétère du lycée général, perte de sens et de valeur du baccalauréat, massification non maîtrisée de l'enseignement secondaire et paupérisation de l'enseignement supérieur. Et comme symbole de cette transition claudicante, un fauteur de troubles tout désigné : *Parcoursup*. A en croire ses contempteurs, on jugulerait au moins en partie les maux de notre système de formation en le supprimant sans autre forme de procès. Et si procès il se tenait, ce serait un procès de prise en flagrant délit de lenteur et de génération de stress ; un procès en manque évident de transparence des critères de classement des candidats par les formations ; un procès en accueil insuffisant d'étudiants boursiers. Or un tel procès souffrirait de deux maux. En premier lieu, l'accusé ici ne serait pas le coupable et avec des choix politiques différents, le logiciel pourrait avoir un comportement plus vertueux sur l'ensemble des points soulevés. Par ailleurs, les chefs d'accusation occulteraient un peu trop aisément le fond du problème : le nombre de places offertes dans l'enseignement supérieur est inférieur au nombre de bacheliers désirant y accéder. Un logiciel d'appariement ne peut pas faire de miracle. Il ne peut ni créer des places qui n'existent pas, ni accompagner des jeunes vers des choix différents et pour autant tout aussi pertinents d'orientation professionnelle. Il possède par contre une vertu trop souvent passée sous silence : s'il n'est pas responsable des travers qui lui sont reprochés, il en offre une mesure indiscutable et permet d'évaluer précisément les conséquences de certains choix politiques sur la jeunesse.

Aujourd'hui, *Parcoursup* gère plus d'un million de candidats et plus de 25 000 formations en 2026. Plus de 91% des candidats ont eu une proposition d'affectation, et les deux-tiers l'ont eue dès le premier jour de la procédure. Au final, moins d'un pour cent des candidats demeurent sans proposition, dans un contexte de hausse continue du nombre de candidats et de baisse du nombre de places offertes dans l'enseignement supérieur. Chiffres à l'appui, *Parcoursup* braque une lumière crue sur les conséquences de ce contexte : forte augmentation du nombre de saisines de la commission de recours, explosion du nombre de candidats en réorientation, forte augmentation du nombre de candidats sans proposition à la mi-juillet.

Alors, les procès en lenteur et en manque de transparence sont-ils justifiés ? À lire les évaluations successives du Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master (CESPM), oui. Ce comité pose les diagnostics idoines et propose des solutions pragmatiques :

- *Lenteur* : « Afin d'accélérer la procédure, le Comité a préconisé à plusieurs reprises que les candidats hiérarchisent leurs vœux en attente quelques jours après les premières réponses des formations. Cette préconisation a été mise en œuvre en 2023 et 2024 au début du mois de juillet, trop tardivement, et elle n'a eu qu'un effet marginal. »
- *Transparence*. « Une telle *transparence minimale* des critères de classement et surtout de refus tarde à venir ; le Comité renouvelle des recommandations sur ce sujet depuis huit ans. On ne peut pas déplorer le stress des candidats et en même temps ne pas leur donner d'éclaircissement sur les décisions que prennent les commissions d'examen des vœux (CEV). L'absence de transparence nourrit les soupçons, nombreux quand il y a concurrence pour l'accès à une formation. Cette responsabilité relève de chaque formation et non pas du niveau national. »

La lenteur de *Parcoursup* est artificielle. Elle provient du dogme persistant qui interdit aux candidats de hiérarchiser, même partiellement, leurs vœux dès la phase initiale, avec pour conséquence de bloquer répétitivement le déroulement de l'appariement formations / candidats. Dans un monde idéal où tous les candidats hiérarchiseraient tous leurs vœux, la phase initiale ne durerait informatiquement que quelques minutes. C'est pourquoi nous avons préconisé dès 2024[1] une possibilité de hiérarchisation des vœux même partielle, à la carte, sans qu'elle ne soit portée à la connaissance des CEV pour ne pas les influencer sur les classements des candidats.

Si les CEV peuvent faire valoir leur droit au secret des délibérations, elles ne peuvent légalement persister à ne pas publier leurs critères et algorithmes de classement. Le Conseil constitutionnel a pris une décision en ce sens dès 2020. La Cour des comptes a émis un avis analogue la même année. La note de la DGESIP pour la session de *Parcoursup* de 2026 a enjoint les CEV à être transparentes sur leurs méthodes de classement des candidats. C'est aux pouvoirs publics qu'il revient de faire respecter cette exigence de transparence sans délai.

En revanche, le CESPM souligne les effets positifs de *Parcoursup* sur l'accès des boursiers à l'enseignement supérieur. À juste titre puisque les quotas fixés par les recteurs s'imposent aux constitutions des listes d'appel des candidats :

- *Boursiers*. « En ce qui concerne la procédure d'accès à l'enseignement supérieur, les quotas de boursiers, institués par la loi orientation et réussite des étudiants (ORE), produisent leur effet de discrimination positive : en 2025, 17 000 néo-bacheliers boursiers ont été admis dans une formation pour laquelle ils n'auraient vraisemblablement pas eu de proposition en phase principale sans les quotas. »

Les effets de la prise en compte des quotas par *Parcoursup* sont positifs, mais non optimaux, comme le montrent[2] Denis Sokolov et Julien Combe. Ils proposent de ne pas restreindre le respect des quotas à la constitution des listes initiales d'appels de candidats, mais de mettre à jour ces listes à chaque itération de l'algorithme, de sorte que les quotas soient respectés jusqu'au bout de la procédure. Ils indiquent que le gain obtenu pourrait être d'environ 10 000 boursiers supplémentaires.

Les préconisations du CESPM en matière d'amélioration de l'information des candidats sur l'existence des formations, sur leurs exigences, sur leurs résultats passés sont pertinentes et louables. Mais elles relèvent toutes de la communication. Il y a fort à parier qu'elles n'améliorent la performance globale de *Parcoursup* que de façon asymptotique, comme le montre la stagnation des principaux indicateurs depuis au moins trois ans.

En revanche, accélérer fortement le déroulement de la phase initiale de *Parcoursup* en permettant de hiérarchiser les vœux (a) dès le début du processus, et imposer la transparence (b) à toutes les CEV contribuerait à réduire significativement le stress des candidats. Et augmenter le nombre de boursiers (c) inscrits dans l'enseignement supérieur permettrait au moins momentanément de contrebalancer la baisse de leur nombre et de leur taux depuis plus de 10 ans. Les modifications correspondantes à apporter à l'algorithme central sont suffisamment limitées pour qu'elles puissent être opérationnelles pour la session *Parcoursup* de 2027.

(a) Hiérarchiser les vœux ⇒ réduire les délais d'attente *(Modification limitée du logiciel)* + (b) Rendre les CEV transparentes *(Application de décisions et préconisations existantes)*	→	Réduction du stress et des abandons

(c) Augmenter le nombre de boursiers *(Modification limitée du logiciel)*	→	Réduction des inégalités sociales

Parce que *Parcoursup* s'avère à la fois être une plateforme efficace bénéficiant d'améliorations continues, et un redoutable miroir des travers des politiques publiques en matière de formation, nous préconisons de ne surtout pas l'abandonner. Maisplutôt que de poursuivre simultanément un nombre élevé d'améliorations marginales, il nous semble plus efficace de concentrer les efforts sur les trois améliorations structurelles précitées, au coût limité, à l'effectivité de court terme sur la réduction du stress des candidats et sur la réduction des inégalités. Au-delà du logiciel lui-même, il s'agit en outre :

- de traduire les évaluations chiffrées de *Parcoursup* concernant le nombre croissant de candidats laissés pour compte d'une entrée dans l'enseignement supérieur comme autant de manquements des politiques publiques en matière de formation ;
- d'en induire une refonte structurelle de l'enseignement secondaire, un financement pertinent de l'enseignement supérieur, et un accompagnement financier accru des boursiers afin de redonner à la jeunesse une formation à la hauteur de ses espoirs et des enjeux sociaux-économiques actuels.

Télécharger le communiqué au format pdf
Télécharger l'analyse au format pdf

[1] https://www.socinfo.fr/tribune-parcoursup-2024/

[2] *Quotas dans Parcoursup : les limites du dispositif actuel et des pistes pour l'améliorer*, Denis Sokolov et Julien Combe, Notes IPP, n°130, Institut des politiques publiques, octobre 2026.

Actualités, Communiqué, Enseignement, Science & société #communiqué

ARTICLE PRÉCÉDENT
IA en classe de seconde : l'addition, s'il vous plaît !

Rejoindre la SIF ?

Soutenez les actions de la Société Informatique de France

Devenir membre de la sif

Promouvoir l'informatique, servir et animer sa communauté scientifique.

Tous droits réservés